



**« Dieu est pour nous un abri sûr, un secours toujours prêt dans la détresse.
C'est pourquoi nous n'avons rien à craindre » Psaume 46, 2-3**

Nous avons pleine confiance dans nos ministres et bénévoles pour faire face à ces nouvelles contraintes et garder le cap du meilleur service possible pour nos paroisses, consistoires et institutions.

Christian Albecker,
Président de l'UEPAL

Mise à jour 16/11/2020

Consignes

A la suite de l'annonce par le Président de la République de l'entrée dans cette période de confinement, voici les consignes qui s'appliquent pour les paroisses de l'UEPAL et ce jusqu'à nouvel ordre :

- Pas de célébrations de cultes en présentiel depuis le 2 novembre. Le Ministre de l'intérieur a annoncé que les lieux de culte restent ouverts, mais sans la possibilité de célébrer des offices religieux recevant du public.
- Les célébrations d'obsèques restent possibles : 30 personnes maximum.
- Pour organistes, sacristains, ... qu'ils soient salariés ou bénévoles : utiliser l'attestation employeur. Une convocation par exemple sous forme de mail par une personne responsable de la paroisse peut également convenir.
- Cultes en vidéo dans les églises et temples : Il est possible d'organiser dans les églises des célébrations qui permettent à l'office liturgique de se dérouler pour proposer aux fidèles un enregistrement des cultes de qualité en vidéo ; le nombre de personnes maximum est fixé à 20 célébrants (officiants, chorale, musiciens, techniciens et personnel local)
- Toutes les réunions se déroulent en visioconférence ou à défaut sont reportées. Pour les visioconférences, nous vous recommandons d'utiliser TEAMS. Cette application est contenue dans le pack Office 365 qui a été proposé à tous les ministres du culte. Teams permet facilement d'inviter des participants qui n'auraient pas un compte Office @uepal.fr, il leur suffit d'avoir leur propre compte Office ou un compte de messagerie grand public (Gmail.com, etc.). Pour ce faire, créez une réunion TEAMS dans votre agenda Outlook, ou [reportez-vous à la notice ici](#). Pour les ministres du culte qui souhaiteraient encore faire une demande de création de compte Office, vous pouvez adresser un mail à communication@uepal.fr.

Ces consignes sont se réfèrent également aux recommandations de la FPF que vous pouvez [lire ici](#).

Concernant la tenue du catéchisme durant le confinement :

La Préfecture, en réponse à la question du catéchisme précise qu'il n'est pas autorisée dans les ERP. Le seul régime de dérogation concerne l'enseignement scolaire.

Concernant l'ouverture des lieux de cultes :

Celle-ci est autorisée sans précision de durée ou de plage horaire. Etant donné que des personnes peuvent s'y recueillir, le contexte tendu en matière de sécurité anti-terroriste doit nous conduire à informer les forces de l'ordre des conditions d'ouverture des lieux de culte.